



Communiqué de presse n° 07/XX
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
9 mai 2007

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Déclaration de la mission du FMI en République du Congo

La déclaration ci-après a été faite aujourd'hui à Brazzaville par M. Joannes Mongardini, Chef de la mission du FMI en République du Congo :

«Une mission du FMI a séjourné à Brazzaville du 30 avril au 9 mai 2007. Elle s'est entretenue avec Son Excellence Monsieur Sassou-N'guesso, Président de la République, et Son Excellence Monsieur Mvouba, Premier ministre, ainsi qu'avec Son Excellence Monsieur Moussa, Ministre d'État, Ministre du plan et de l'aménagement du territoire, Son Excellence Monsieur Issoïbeka, Ministre de l'économie, des finances et du budget, et Son Excellence Monsieur Dzon, Directeur national de la BEAC. La mission a poursuivi les discussions sur un programme de référence qui, s'il était mené à bien, ouvrirait la voie à une reprise des discussions sur un programme appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)¹.

En 2006, la croissance économique est restée vigoureuse, atteignant 6,1 %, grâce au niveau élevé des cours du pétrole et au dynamisme de l'activité non pétrolière. La hausse des prix à la consommation a atteint un sommet de 8,2 % en décembre 2006, du fait d'une politique budgétaire expansionniste, d'une pénurie d'offre et de goulets d'étranglement dans les transports. Depuis, elle a reculé pour s'établir à 5,2 % en février 2007. L'écart d'inflation avec les pays partenaires a entraîné une perte de compétitivité. Les dérapages considérables des dépenses en 2006, qui s'expliquent en partie par la fragilité de la situation sécuritaire dans les pays voisins et par la forte augmentation des dépenses d'investissement, ont conduit à un creusement du déficit primaire non pétrolier à 51 % du PIB non pétrolier, contre une prévision de 35 % dans le programme appuyé par la FRPC, soit un des déficits les plus élevés en Afrique. Suite à la hausse des recettes pétrolières, le compte des transactions courantes a affiché un excédent élevé.

¹ La FRPC est le guichet concessionnel du FMI pour les pays à faible revenu. Les programmes soutenus par cette facilité s'appuient sur une stratégie de réduction de la pauvreté formulée par le pays bénéficiaire. Cette stratégie, qui est adoptée au terme d'un processus de consultation auquel participent la société civile et les partenaires au développement, est énoncée dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Le but est de faire en sorte que les programmes appuyés par la FRPC soient conformes à un cadre d'action global visant à stimuler la croissance et à réduire la pauvreté. Les prêts accordés au titre de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,5 % et sont remboursables sur dix ans, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi pour le principal.

Le budget 2007 repose sur des projections de recettes raisonnablement prudentes et sur une croissance modérée des dépenses publiques — réalisant un juste équilibre entre le maintien de la stabilité macroéconomique et l'allocation des ressources nécessaires aux dépenses d'infrastructure urgentes. Le déficit primaire non pétrolier devrait tomber à 42 % du PIB non pétrolier, ce qui replacerait la politique budgétaire sur une trajectoire menant à la soutenabilité des finances publiques. Le budget sera complété par des mesures structurelles visant à réduire les transferts courants, à renforcer la gestion des finances publiques et à améliorer la qualité des dépenses. Par ailleurs, des efforts supplémentaires sont prévus pour instituer les meilleures pratiques internationales dans l'utilisation des ressources naturelles.

Sur le plan de la gouvernance, des problèmes majeurs subsistent. En particulier, les désaccords sur la participation de certains membres de la société civile ont bloqué l'établissement des comités nationaux de l'initiative pour la transparence des industries extractives. La mise en place longtemps retardée de l'observatoire anti-corruption, et l'adoption d'une loi anti-corruption bien conçue aideraient à établir le cadre institutionnel approprié pour améliorer la gouvernance en République du Congo.

Sur la base des entretiens qu'elle a eus durant sa visite à Brazzaville, la mission du FMI est parvenue à un accord de principe provisoire avec les autorités sur un possible programme de référence. Cet accord de principe sera soumis à l'examen des départements concernés et de la Direction du FMI».